

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision n° 66 du 9 octobre 2020 portant délégation de signature

NOR : INTA2028958S

Le secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),
Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;
Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN, en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés ;
Vu l'arrêté portant détachement de Mme Emmanuèle GROSICKI du 12 juillet 2016 ;
Vu l'arrêté portant détachement de Mme Laura DESINGLY du 1^{er} août 2019 ;
Vu la décision du 5 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Bruno JACQUET, secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés ;
Vu le contrat de Mme Peggy GARY du 1^{er} octobre 2017 ;
Vu le contrat de Mme Laurence CARLE du 9 août 2018 ;
Vu le contrat de M. Jérémie RENTEUX du 20 décembre 2018 ;
Vu le contrat de Mme Fanny HAMON du 6 novembre 2019 ;
Vu le contrat du 8 janvier 2020 nommant M. Bruno JACQUET, en qualité de secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés ;
Vu le contrat de Mme Anne-Catherine CUNAT du 5 août 2020,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence CARLE, secrétaire générale adjointe, à l'effet de :

- signer les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- valider les taxes affectées et des titres de recettes ;
- valider le budget et les virements entre centres de responsabilité budgétaire ;
- valider les demandes de paiement ;
- signer les contrats de mise à disposition des intérimaires ;
- valider au nom de l'ordonnateur les opérations diverses budgétaires.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Peggy GARY, responsable du service budget comptabilité et finances, ainsi qu'à Mme Laura DESINGLY, son adjointe, à l'effet de :

- valider les taxes affectées et des titres de recettes ;
- valider le budget et les virements entre centres de responsabilité budgétaire ;
- valider les demandes de paiement ;
- valider au nom de l'ordonnateur les opérations diverses budgétaires.

Article 3

Délégation est donnée à Mme Anne-Catherine CUNAT, responsable du pôle achat et juridique, Mme Emmanuèle GROSICKI, responsable technique des achats, à M. Jérémie RENTEUX, acheteur procédures complexes, ainsi qu'à Mme Fanny HAMON, responsable juridique, à l'effet de signer les actes, documents et procédures liés au code de la commande publique dans la limite du montant de 250 000 € hors taxes.

Article 4

Délégation est également donnée à Mme Fanny HAMON aux fins de représentation de l'ANTS devant les juridictions.

Article 5

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire, accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 6

Le secrétaire général, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 octobre 2020.

*Le secrétaire général de l'Agence nationale
des titres sécurisés,*

B. JACQUET